**LE JOURNAL DU JURA** www.journaldujura.ch

# Nouvelle grille de compétences

CONSEIL DU JURA BERNOIS Une modification de la loi sur le statut particulier devrait lui permettre d'obtenir un surplus de pouvoir décisionnel. Le gouvernement vient de mettre le projet en consultation jusqu'en mai.

es compétences du Jura bernois et de la minorité francophone biennoise seront renforcées. Le Conseil exécutif a en effet mis en consultation jusqu'au 1er mai une modification de la loi sur le statut particulier. Elle accorde au Conseil du Jura bernois (CJB) de nouvelles compéen matière de subventions et prévoit de possibles transferts de compétences des Directions cantonales. Le siège de certaines unités administratives francophones à Bienne, à La Neuveville et à Tramelan devrait être ancré dans la loi.

La révision de la loi doit permettre d'ancrer différentes intervenues modifications dans le cadre du développement du statut particulier du Jura bernois et de la minorité francophone du district de Bienne. Plusieurs éléments de ce statu quo+ ont déjà été mis en œuvre ces dernières années dans des ordonnances, tels que la création d'un poste de délégué du CJB à la culture ou l'extension du périmètre d'action du Conseil des affaires francophones de l'arrondissement de Bienne (CAF). Cette dernière question nécessite encore une transposition dans la loi.

#### Une question d'identité

Parmi les nouveautés proposées, il est prévu un transfert ponctuel de compétences cantonales au CJB pour les dossiers en lien avec l'identité propre du Jura bernois et pour les interjurassiens, transfrontaliers ou BEJUNE. Le Conseil du Jura bernois bénéficierait d'une enveloppe financière pour ces nouvelles mis-

Le CJB devrait également pou-

entre le Fonds de loterie, le Fonds du sport et le Fonds pour l'encouragement des activités culturelles différemment de ce que fait le Conseil exécutif pour la partie germanophone du canton. Quant au CAF, il verrait ses compétences en matière d'attribution des subventions issues de la loi fédérale sur les langues nationales inscrites dans la loi.

#### **Emplois francophones**

Le projet en consultation prévoit d'inscrire différentes unités administratives francophode l'administration cantonale dans la loi. Ce serait le cas pour la filiale de l'Office de la sécurité civile, du sport et des affaires militaires, qui se trouve actuellement à La Neuveville, du bureau de la Promotion économique, actuellement à Bienne, et du bureau du Service des monuments historiques, actuellement à Tramelan. Les milieux consultés devront aussi se prononcer sur une modification du mode d'élection des membres du CJB. Le but est de supprimer l'actuel mode d'élection selon les trois cercles électoraux de Courtelary, de Moutier et de La Neuveville pour n'en créer qu'un seul, correspondant à la région et à l'arrondissement administratif du Jura bernois. Enfin, la révision doit créer la base légale nécessaire au subventionnement d'organisations faîtières interjurassiennes actives dans les domaines du développement et de la coopération, telles que la Fédération interjurassienne de coopération et de développement (FICD). D'autres modifications d'ordre technique sont nécessaires à la suite de la création de la Feuille officielle cantonale électronique, publiée en teries destinées au Jura bernois ligne uniquement depuis jan- canton. CBE-PABR



Songeuse, Virginie Heyer? En tout cas pas en ce qui concerne l'évolution du statu quo+ et l'avenir du Jura bernois. LDD

vier 2020.

Un vote clair La piste du statu quo+ s'est d'abord inscrite dans la résolution de la Question jurassienne. Elle avait été proposée par l'Assemblée interjurassienne en 2009, comme alternative à la création d'un nouveau canton avec le Jura. Cette voie a été choisie après le net refus (71,84% des voix) du Jura bernois, le 24 novembre 2013, de lancer un processus en vue de créer un nouveau canton. Visant à renforcer la position du Jura bernois et de la population francophone de la région biennoise, le projet a été concrétisé en plusieurs années, sur la base notamment de propositions concrètes du CJB, puis du CAF, à partir de 2011 et d'un rapport livré en 2014. Le Conseil exécutif a lancé la mise en œuvre par étapes en 2015. Après diverses révisions d'ordonnances, il engage maintenant une révision de la loi sur le statut particulier, qui est un des piliers du bilinguisme du

#### Pour la députée Virginie Heyer, un pas dans la bonne direction

Députée-maire de Perrefitte, mais aussi présidente de l'association Jura bernois.Bienne et vice-présidente du Conseil du Jura bernois elle deviendra bientôt présidente -, Virginie Heyer est particulièrement bien placée pour juger des efforts de Berne en matière de Statu

«La modification de loi mise en consultation par le gouvernement représente un pas franchi dans la bonne direction, analyse-t-elle à chaud. Après tout, il est bel et bien question d'accorder davantage de compétences à la région, ce qui est tout bénéfice pour nous.» La politicienne libérale-radicale relève toutefois qu'espérer obtenir beaucoup plus que ce qui est prévu tiendrait de l'utopie: «Personnellement, je ne vois d'ailleurs pas dans quels autres domaines le canton pourrait nous déléguer des tâches supplémentaires.»

#### Numéro d'équilibrisme

A la tête de sa commune de Perrefitte, l'intéressée remarque en effet avec lucidité que si un Etat délègue certaines tâches aux communes, il lui est plus difficile de le faire à l'échelon d'une région.

«Par rapport aux autres parties du canton, le gouvernement ne peut effectivement pas aller trop loin», analyse-t-elle dès lors

A titre personnel, Virginie Heyer a tout particulièrement apprécié que la répartition des recettes de loterie puisse se faire avec une plus grande marge de manœuvre: «C'est extrêmement positif. Actuellement, la souplesse n'était vraiment pas de mise. A l'avenir, nous pourrons avoir recours à la stratégie des vases communicants, ce qui nous sera bien utile, surtout pour ce qui est du domaine culturel.»

#### Election simplifiée

La politicienne a aussi fort apprécié que l'élection du Conseil du Jura bernois se fasse à l'avenir au sein d'un cercle électoral unique à l'échelle des trois anciens districts: «Je sais que l'évolution sera peut-être un peu mal vécue du côté de La Neuveville. Mais le plus important consistait à simplifier le système, à le rendre plus compréhensible, de façon à inciter les gens à se rendre aux urnes.» Comme quoi, la députée-maire s'avoue très satisfaite de l'évolution, vu qu'elle procure une marge de manœuvre plus conséquente au lura bernois.

Forcément, les différents organes et corps constitués de la région auront encore l'occasion de se prononcer sur cette loi mise en consultation iusqu'au 1er mai. PABR

## Bientôt un refuge pour jeunes filles

**GRAND CONSEIL** La Commission de la santé et des affaires sociales est aussi favorable à la prolongation du programme de dépistage du cancer du sein par mammographie.

La Commission de la santé et planification en vue de clari- par la Ligue contre le cancer des affaires sociales a examiné les dossiers au programme de la session de printemps 2020. Elle soutient la création d'un refuge pour les jeunes filles et les jeunes femmes victimes de violence.

Ayant établi l'existence d'un besoin, le Conseil exécutif a exprimé la volonté de combler cette lacune. La création de sept à dix places d'accueil d'urgence permettrait de soulager les foyers pour femmes, dont le taux d'occupation atteint un niveau critique. Il est également prévu de réexamifier le calendrier de la création du refuge. Elle propose à l'unanimité au Grand Conseil de prendre connaissance du rapport du gouvernement.

#### Dépistage du cancer du sein par mammographie

La commission est favorable à la poursuite du programme de dépistage du cancer du sein par mammographie. Le Grand Conseil est appelé à autoriser à cet effet un crédit de 4,3 millions de francs pour la période 2021 à 2030.

Ce programme est destiné aux ner l'aide résidentielle aux femmes entre 50 et 74 ans havictimes. La commission a bitant dans la partie germanoadopté trois déclarations de phone du canton. Il est assuré de Suisse orientale. Le canton de Berne a adhéré au programme en 2018 et il est satisfait de la manière dont il a démarré. Le Jura bernois a son propre programme de dépis-

#### Pas de service de suivi par des sages-femmes

A l'instar du gouvernement, la commission propose au Grand Conseil de prendre connaissance du rapport du Conseil exécutif relatif aux services de conseil et de suivi par des sages-femmes. Ce rapport explique qu'il n'est actuellement pas nécessaire de mettre en place de nouveaux services de ce type. Il appartient à la Fédération des sagesfemmes de clarifier le rôle de ses membres dans ce domaine et de mettre en œuvre les mesures qu'elle jugera nécessai-

pourrait notamment améliorer la coordination, par exemple en créant un registre en ligne couvrant l'ensemble du territoire. Un travail en réseau avec d'autres professionnels de la santé permettrait de mieux faire connaître les services proposés et d'améliorer leur accessibilité. Globalement, l'offre actuelle de conseil et de suivi est suffisante et généralement bien connue dans le canton de Berne. CBE



### Tapis d'entrée pour votre immeuble

Dedans: il absorbe l'humidité

